



LE PNC MOBILISÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS

La promotion d'une agriculture à la fois productive et gestionnaire des paysages et de la biodiversité est au cœur du projet de territoire défini par les acteurs locaux dans la charte du parc national des Cévennes et qui sert aujourd'hui de guide aux interventions des techniciens de l'établissement public.

Nous savons l'importance de cette agriculture valorisant et respectant les ressources du territoire et nous l'accompagnons techniquement et financièrement depuis 50 ans : le Parc a ainsi contribué au renouveau de la race Aubrac, aidé les agriculteurs à diversifier leurs activités avec la rénovation de bâtiments transformés en gîte, accompagné le développement de la filière laine pour de la transformation locale, rénové ou construit des cabanes pastorales pour procurer des conditions de travail décentes aux bergers...

A l'aube des changements importants annoncés, nous sommes convaincus que l'agriculture du Parc national peut devenir une référence nationale en matière de productions résilientes, capables de s'adapter au changement climatique et de répondre aux attentes des consommateurs. C'est pourquoi nous dénonçons l'agribashing et nous travaillons activement avec l'ensemble des membres de la commission agriculture de l'établissement pour poursuivre nos actions au service d'exploitations rentables et durables.

La réglementation spécifique du cœur de Parc national ne remet pas en cause l'atteinte de ces objectifs : d'ailleurs le nombre d'exploitations agricoles a été multiplié par 4 dans le cœur depuis la création du Parc, soit une évolution inversement proportionnelle aux tendances départementales et nationales. L'agriculture, majoritairement orientée vers l'élevage, comme ailleurs en Lozère, y est aussi très diversifiée : aux côtés des exploitations ovines des Causses ou des élevages bovins du Mont Lozère valorisant des surfaces importantes, les élevages caprins laitiers de la filière AOP pélardon ou les castanéiculteurs des vallées Cévenoles trouvent leur équilibre dans la valorisation en circuits courts.

Parfaitement conscients de la nécessité de s'adapter à ces situations, toutes particulières, la Charte du Parc précisant la réglementation du Parc ne s'écrit pas en termes d'interdits simples sauf en de très rares cas (ex : interdiction de panneaux solaires sur des bâtiments patrimoniaux). En revanche, elle encadre certaines pratiques dans le but de préserver les patrimoines naturels et culturels définis à la fois comme faisant partie du caractère du Parc et



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières



du Bien Unesco. C'est dans ce cadre que pour la réalisation de certains travaux des autorisations doivent être obtenues auprès de l'établissement : elles le sont dans 99% des cas. Ainsi depuis près de 4 ans sur plus de 1 000 demandes ce sont moins de 5 refus qui ont été enregistrés.

Cependant ces demandes d'autorisation et les recommandations qui les accompagnent sont parfois mal comprises des agriculteurs qui n'en voient pas l'intérêt.

C'est pourquoi nous avons répondu à toutes les sollicitations des responsables syndicaux (FDSEA et JA) et à toutes les demandes individuelles des agriculteurs qui nous ont contactés et nous continuerons à le faire pour leur donner les éléments nécessaires à la compréhension des décisions prises en concertation avec les porteurs de projets. A notre initiative, des réunions régulières ont été mises en place avec la Chambre d'agriculture lors des deux dernières années et nous souhaitons qu'elles se poursuivent.

Nous avons convenu dès le mois de juin avec les responsables FDSEA et JA de mettre en place à l'automne un groupe de travail pour travailler à une meilleure compréhension de la réglementation du cœur de Parc national. Le 15 octobre dernier, nous avons reçu un courrier des présidents de ces syndicats auquel nous avons répondu 3 jours après en proposant une méthodologie de travail pour répondre au mieux à leur demande, sans avoir de retour de leur part, si ce n'est celui des tracteurs et manifestants au siège du Parc le 22 pour une démonstration de force.

Nous avons redit à la délégation que nous avons reçue notre volonté de travailler ensemble à une meilleure compréhension de la réglementation du Parc. Voulant éviter une nouvelle réponse qui serait incomprise ou mal interprétée, nous avons proposé aux responsables syndicaux d'associer les services de la chambre d'agriculture comme pour la cartographie des cours d'eau, exercice qui fait référence aujourd'hui, et nous regrettons de ne pas avoir de réponse pour avancer.

Respect et écoute sont les clés d'un dialogue constructif que nous appelons nous aussi de tous nos vœux.

L'établissement public du Parc national